



N°...480...D/DMP/18

Rabat, le 29 AOUT 2022

## MADAME LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES PHARMACIENS FABRICANTS ET REPARTITEURS

**Objet :** Inspections, contrôles et audits des établissements pharmaceutiques industriels par des organismes étrangers.

Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des établissements pharmaceutiques industriels et afin d'assurer une harmonisation des pratiques de contrôle et le partage d'informations entre inspecteurs, j'ai l'honneur de vous informer qu'une équipe de pharmaciens inspecteurs assermentés de la Direction du Médicament et de la pharmacie prendra part, à titre d'observateurs, aux missions de contrôle, inspection et d'audit réalisées par des organismes étrangers au sein de ces établissements.

De ce fait, les pharmaciens responsables des établissements pharmaceutiques industriels doivent aviser la Direction du Médicament et de la Pharmacie, au moins 2 semaines avant la date prévue desdites missions.

Comptant sur votre collaboration pour une large diffusion à tous les Pharmaciens Responsables des établissements pharmaceutiques industriels, veuillez agréer, Madame la vice-présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

Ministère de la Santé et la Protection sociale  
La Directrice du Médicament et de la pharmacie  
Pr. BOUCHRA MEDDAH

